

# COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 avril 2016

**Présents** : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE (arrivé 20h30), E. BLANC, N. VIOLET, L. PITTNER (arrivé 20h45), C. BOUVARD, S. MACRE, D. PORTERET, C. RENARD, Z. FOURNIER, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Emmanuel BLANC

Absent : F. PRAS

*Le compte rendu de la séance du 23 mars 2016 est approuvé avec une demande de précision à apporter concernant le maintien des bacs de livres dans les fours, le contrôle du contenu sera assuré par la commune.*

### APPROBATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015

Les comptes de gestion établis par Madame le percepteur pour l'exercice 2015 étant conformes à la comptabilité communale et n'appelant pas de remarque particulière, sont approuvés et votés à l'unanimité.

### APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Les différents comptes administratifs de l'exercice 2015 sont approuvés et votés à l'unanimité. Ils font apparaître en euros, les résultats suivants :

Budgets	Résultats de clôture
<b>Principal</b>	
Fonctionnement	286 517.59
Investissement	- 69 098.25
	<b>+ 217 419.34</b>
<b>Forêt</b>	
Fonctionnement	37 213.24
Investissement	- 12 448.35
	<b>+ 24 764.89</b>
<b>Assainissement</b>	
Fonctionnement	10 706.13
Investissement	24 654.74
	<b>+ 35 360.87</b>
<b>Lotissement</b>	
Fonctionnement	32 508.34
Investissement	-3 172.66
	<b>+ 29 335.68</b>
<b>Photovoltaïque</b>	
Fonctionnement	
Investissement	- 53 822.92
	<b>- 53 822.92</b>

## **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal approuve les affectations de résultats de fonctionnement de l'exercice 2015 des différents budgets qui s'inscrivent en report sur les budgets primitifs 2016 ainsi qu'il suit :

- Budget principal : 217 419.34 € en fonctionnement et 69 098.25 € en investissement
- Budget forêt : 24 764.89 € en fonctionnement et 12 448.35 € en investissement
- Budget assainissement : 10 706.13 € en fonctionnement et 24 654.74 € en investissement

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des quatre taxes directes locales qui seront reconduits pour 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12.58 %
- Taxe foncière (bâti) : 9.29 %
- Taxe foncière (non bâti) : 32.84 %
- Cotisation Foncière Entreprises : 14.22%

## **APPROBATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016**

Comme suite à la demande formulée par Monsieur REYNAUD, le montant de la subvention relative au dossier de la Pastorale soit 7500 € a été rajouté en recettes du budget général qui par 12 voix pour et une abstention a été voté et approuvé en dépenses et en recettes.

Les autres budgets ont été votés et approuvés à l'unanimité avec 13 voix pour selon le tableau ci-dessous :

Budgets	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	652 726.02 €	652 726.02 €	442 114.17 €	442 114.17 €
Forêt	74 964.89 €	74 964.89 €	28 048.35 €	28 048.35 €
Assainissement	69 849.13 €	69 849.13 €	82 524.74 €	82 524.74 €
Lotissement la Muraille	82 531.24 €	82 531.24 €	3 172.66 €	3 172.66 €
Photovoltaïque	2 900.00 €	2 900.00 €	53 822.92 €	53 822.92 €

## **DELIBERATION POUR FIXER LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DE LOGICIEL**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les biens relevant de la gestion du service assainissement doivent être amortis. Un logiciel ayant été acquis pour la gestion de l'assainissement, il convient donc de l'amortir.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal fixe à 1 an la durée d'amortissement de ce logiciel.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Valromey, accompagné de 6 maires du Valromey s'est rendu dans les bureaux de la Préfecture pour argumenter auprès du Préfet des difficultés à venir d'une intégration à BugeySud.

Monsieur le Préfet assisté de Mme La Sous-Préfète et de deux membres du service juridique ont pris note de la demande de modification de l'amendement à savoir fusion et non intégration, et non scission du Valromey.

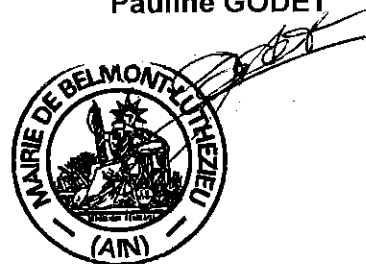
Le service juridique va travailler conjointement avec la CCV pour peser les conséquences financières, patrimoniales.... En cas de fusion et ou intégration.

Il a été demandé au Président de la communauté de Communes du Valromey de se rapprocher du Président de Bugey Sud. Ce travail devant avoir lieu rapidement avant la rédaction de l'arrêté du périmètre prévue au plus tard le 15 juin 2016.

### **CHIENS ERRANTS**

Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite, des courriers ont déjà été envoyés, des rappels seront effectués auprès des propriétaires concernés.

Le Maire  
Pauline GODET



Prochain conseil jeudi 12 mai 2016